



Paris, le 4 juin 2009

à

Monsieur Jean Louis BORLOO  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement  
Durable et de l'Aménagement du Territoire



Objet : loi relative au transfert aux départements des Parcs de l'Equipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers.

Monsieur le Ministre

### **L'heure est grave pour les Ouvriers des Parcs et Ateliers !**

En effet, **la loi relative au transfert des Parcs de l'Equipement** vers les départements et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers vient d'être votée au Sénat le 2 avril 2009 et sera **dans les prochains jours en débat à l'Assemblée Nationale**.

Cette loi se situe en application de la loi dite des libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 et constitue le dernier volet des transferts de compétences et de personnels du Ministère de l'équipement.

**Cette loi devait valider :**

- **Cinq années de travail et de consultations au cours desquels les différents partenaires ont pu exprimer leurs orientations,**
- **Vos engagements et ceux de votre ministère.**

Nos organisations syndicales ont participé activement à tous les travaux en amont de la loi avec comme objectif :

- Un transfert des parcs vers les collectivités qui permette de conserver l'intégralité de l'outil de service public dont chacun reconnaît sa pertinence, son efficacité et son avant-gardisme en terme de gestion publique,
- Le maintien des droits des personnels acquis à travers le statut particulier d'ouvrier des parcs et ateliers.

Nous avons du même, à deux reprises, enclencher des mouvements sociaux aux moments où le dossier se trouvait au point mort.

Nous vous avez accordé une audience le 17 décembre 2007 et nous avons retenu ce jour là tout votre engagement sur l'avenir des parcs et des OPA. **Vous nous avez affirmé votre intention de vouloir tout mettre en œuvre pour un transfert global des parcs et un statut commun Etat/ Collectivités pour les personnels. A l'issue de cette rencontre, vous aviez convenu de nous revoir juste avant le vote de la loi pour faire le point avec nous sur le dossier.** Vous avez confirmé vos propos, le lendemain lors du CTPM du 18 décembre 2007 en déclarant que le transfert des parcs était un dossier prioritaire de votre ministère.

Le projet de loi que vous avez déposé au Sénat a certes prévu effectivement le transfert des parcs vers les collectivités et des garanties en terme de rémunérations, de régime indemnitaire et de maintien du régime de retraite ( le FSPOEIE) pour tous les OPA en place jusqu'au terme de leur carrière.

Il a cependant modifié le statut juridique de tous les OPA, qu'ils restent à l'Etat ou qu'ils soient transférés aux collectivités, afin d'en faire des contractuels de l'Etat ou des collectivités.

La commission des lois du Sénat, a décidé de ne pas retenir votre proposition de statut commun en qualité de contractuels pour les OPA en proposant une mise à disposition sans limitation de durée avec un droit d'option pour la fonction publique Territoriale en tant que fonctionnaire territorial.

Votre gouvernement a décidé de ne pas s'opposer aux propositions de la commission des lois. Vous avez cependant réintroduit dans le texte quelques garanties qui avaient disparues.

Tout en regrettant que la Haute Assemblée et votre gouvernement n'aient pas tenu compte des cinq années de travail réalisé en amont de la loi, nos organisations syndicales ont pris acte du vote du texte de la commission des lois par le Sénat et respectent le choix démocratique pris par les sénateurs conformément aux règles de la République.

Cependant, nous tenons par la présente à réaffirmer notre volonté, c'est à dire :

- **Le transfert global et la continuité de notre outil de travail dans les collectivités**
- **Le maintien des droits et garanties des personnels.**

**A l'examen du texte voté par le Sénat et déposé à l'Assemblée Nationale, nous constatons que les conditions pour réussir les transferts et intégrer la Fonction Publique Territoriale dans de bonnes conditions ne sont pas remplies.**

Sur le transfert de l'outil, l'absence de règles permettant de continuer les prestations pour les communes, votre opposition à la mise à disposition gratuite des OPA en surnuméraires seront autant de freins au transfert global des parcs. Notre crainte est que les collectivités se contentent de reprendre les parcs au seuil minimal imposé par la loi.

Sur le transfert des personnels, nous considérons que la mise à disposition sans limitation de durée n'est en aucun cas une solution d'avenir pour les OPA.

**La seule perspective d'avenir pour les personnels est d'intégrer pleinement la Fonction Publique Territoriale mais il faut pour cela que toutes les conditions soient requises.**

Sur ce sujet, nous considérons que le texte voté par le Sénat n'offre pas suffisamment de garanties pour intégrer la Fonction Publique Territoriale et nous revendiquons l'ouverture de négociations immédiates sur les décrets d'applications pour une intégration offrant un vrai déroulement de carrière et sans perte de revenus.

Nous demandons aussi que le bénéfice du régime de retraite du FSPOEIE soit maintenu pour les OPA qui opteront. Il faut prendre en considération que l'aspect de la retraite sera déterminant au moment du choix de l'option pour la FPT.

Toutes nos questions et inquiétudes en ce qui concerne l'application de la loi, nous les avons posées lors d'une réunion avec la DRH le 7 mai 2009 et reformulées par écrit le 11 mai. À ce jour nous n'avons toujours pas de réponses alors que nous sommes à quelques semaines de l'adoption de la loi.

**Cela fait également cinq ans que nous demandons de vraies mesures catégorielles** pour les OPA. Le moment opportun devait être le nouveau cadre statutaire, d'ailleurs des propositions concrètes nous avaient été faites par la DRH au mois de juillet 2008 à savoir :

- la restructuration et la revalorisation de notre grille salariale,
- l'évolution de notre prime d'ancienneté et de notre prime de rendement
- l'application des mesures accordées aux fonctionnaires

Aujourd'hui, ces mesures catégorielles ne sont plus d'actualité.

**Monsieur le ministre, nos organisations syndicales viennent de déposer un préavis de grève pour le 18 juin 2009 dans lequel nous vous demandons de respecter vos engagements et celles de votre ministère et d'agir pour :**

- **Une loi donnant toutes les garanties et offrant toutes les conditions pour réussir le transfert vers les collectivités sans pour cela que les agents aient à faire le choix draconien entre leur déroulement de carrière et leur régime de retraite.**
- **L'application des mesures catégorielles proposées dans le cadre statutaire PTS**
- **Un plan de sauvegarde des Parcs avec un maintien des effectifs, de l'encadrement et des investissements**

Monsieur, comme vous vous y étiez engagé le 17 décembre 2007, nous insistons pour que vous receviez nos organisations syndicales avant le vote de la loi par l'Assemblée Nationale.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Ministre de notre haute considération.

Pour le SNOA CGT

Pour l'USEE CFDT

Le Secrétaire Général

Charles BREUIL

Patrick GROSROYAT